

COMMENT FAIRE REMPLACER UNE CARTE D'ASSURANCE MALADIE VOLÉE, PERDUE OU ENDOMMAGÉE ?

- **Pour faire remplacer votre carte d'assurance maladie**, téléphonez à la Régie de l'assurance maladie du Québec ou présentez-vous à l'un de ses bureaux.
- **Pour faire remplacer votre carte d'assurance maladie ET votre permis de conduire**, présentez-vous à un point de service de la Société de l'assurance automobile du Québec pour demander en même temps le remplacement des deux pièces.

Vous devrez assumer des frais pour que votre carte d'assurance maladie ou votre permis de conduire soient remplacés.

COMMENT RENOUVELER UNE CARTE D'ASSURANCE MALADIE ?

Si vous résidez au Québec et que vous êtes inscrit à la Régie de l'assurance maladie du Québec, vous recevrez un *Avis de renouvellement* trois mois avant la date d'expiration de votre carte². Cet avis vous permet, si vous êtes toujours admissible, de renouveler votre inscription à la Régie et d'obtenir ainsi votre nouvelle carte.

Dès que vous aurez reçu votre *Avis de renouvellement*, vérifiez bien la **date limite** qui y est inscrite. **IL EST IMPORTANT DE FAIRE RENOUVELER VOTRE CARTE AVANT CETTE DATE SI VOUS VOULEZ RECEVOIR LA NOUVELLE CARTE À TEMPS.**

Vous devrez assumer des frais pour le renouvellement d'une carte expirée depuis plus de six mois.

2. Certains ressortissants étrangers doivent renouveler leur inscription en communiquant avec la Régie ou en se présentant à l'un de ses bureaux. Il s'agit de :
 - la personne qui, alors qu'elle se trouve au Canada, est autorisée à soumettre une demande de droit à la résidence permanente en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ;
 - la personne qui détient un permis de séjour temporaire délivré par les autorités canadiennes de l'immigration en vue d'obtenir éventuellement le droit à la résidence permanente.

DANS QUELS AUTRES CAS FAUT-IL COMMUNIQUER AVEC LA RÉGIE ?

Il est important de communiquer à la Régie tout changement d'adresse ou de situation familiale. Vous devez téléphonez à la Régie pour les situations telles que :

- changement d'adresse au Québec ;
- mariage ;
- divorce ou séparation ;
- adoption ;
- décès hors du Québec (*les décès qui surviennent au Québec sont communiqués à la Régie par le directeur de l'état civil*) ;
- renouvellement d'une carte expirée ;
- remplacement de carte (motif autre que perte, bris ou vol) ;
- prolongation de l'admissibilité ;
- correction à l'identité ;
- départ du Québec ;
- retour au Québec.

IMPORTANT

Votre carte d'assurance maladie appartient à la Régie de l'assurance maladie du Québec. Vous ne pouvez ni la prêter, ni la donner, ni la vendre à qui que ce soit sous peine d'amende. Elle est réservée à votre usage exclusif, et vous ne pouvez détenir qu'une seule carte.

Vous êtes obligé de présenter votre carte lorsque vous consultez un professionnel de la santé. Si vous ne la présentez pas, vous devrez payer les services reçus, puis vous adresser à la Régie pour obtenir un remboursement à l'aide du formulaire que vous aura remis le professionnel de la santé.

N'oubliez pas
Si vous changez d'adresse,
téléphonez
pour nous en informer !

Votre carte d'assurance maladie
est valide jusqu'à la fin du mois
où elle expire.
C'est à vous d'en vérifier
la date d'expiration.

Afin de faciliter la lecture du texte, le masculin est utilisé pour désigner à la fois les hommes et les femmes.

L'information contenue dans le présent dépliant n'est pas exhaustive; elle ne s'applique pas à tous les cas particuliers et n'a pas force de loi.

COMMENT JOINDRE LA RÉGIE ?

Par téléphone

La Carte soleil parlante permet d'obtenir des renseignements jour et nuit, tous les jours de la semaine.

Québec : 418 646-4636

Montréal : 514 864-3411

Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 800 561-9749

En composant l'un des numéros indiqués ci-dessus, aux heures d'ouverture des bureaux, vous pouvez également parler à un préposé du Service des opérations et des renseignements aux personnes assurées.

Sur place

1125, Grande Allée Ouest

Québec (Québec)

425, boul. De Maisonneuve Ouest, 3^e étage

Montréal (Québec)

Heures d'ouverture :

de 8 h 30 à 16 h 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis,
et de 10 h à 16 h 30 les mercredis.

Par ATS (appareil de télécommunication pour personnes sourdes)

Québec : 418 682-3939

Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 800 361-3939

Par la poste

Régie de l'assurance maladie du Québec
Service des opérations et des renseignements
aux personnes assurées
Case postale 6600
Québec (Québec) G1K 7T3

Vous pouvez visiter notre site Internet à l'adresse suivante :
www.ramq.gouv.qc.ca

English version available on request.

Direction des communications
Mai 2006

Régie de
l'assurance maladie
Québec



K-0506-0

*Vous changez d'adresse ?
Dites-le-nous sans faute.*

LE RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC



Québec

